

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'ACNV-RA du samedi 22 mars 2014 à Lyon

Présents : 24 personnes, 8 pouvoirs et 3 excusées

Matinée :

accueil et présentation de la journée par Manibhadri

atelier-philo-citoyen animé par Geneviève Bouchez Wilson à partir de l'histoire racontée par Marshall : un fleuve charriait des bébés et chacun s'affairait à sauver le plus de bébés possible, puis quelqu'un se demande pourquoi ces bébés sont dans ce fleuve et décide d'aller voir ce qui se passe en amont.

Chacun est invité à réagir à cette histoire et à faire le parallèle avec sa pratique de la CNV et son implication sociale.

Chacun prend la parole en prenant une girafe dans ses mains, puis la passe à une autre personne.

Geneviève fait une synthèse à deux reprises, puis clôt les échanges.

Ce qui ressort des échanges :

- conscience sur l'interdépendance entre les personnes, les structures,
- nécessité et envie de trouver un équilibre entre la confiance dans la capacité de chacun à évoluer et le niveau de conscience individuel et collectif.
- Conscience que la CNV commence souvent par un chemin personnel et que plus de paix pour soi amène à diffuser cette conscience dans la société
- Il est possible de trouver un équilibre dans l'association pour donner à la fois la place au chemin de conscience individuel et à l'implication dans la société
- prise de conscience de la nécessité de passer du je au nous au sein de l'association en respectant le rythme de chacun
- envie de vivre la CNV comme un catalyseur de nos transformations : vivre des expériences collectives nous donne de l'énergie pour pouvoir vivre nos missions de vie personnelles

Repas avec les plats apportés par chacun

AG extraordinaire

Ordre du jour : la modification de l'article 2 des statuts

Présentation par Manibhadri de l'ancien article, des raisons de la modification :

- changement de cet article par l'ACNV France en 2013,
- mettre les statuts en adéquation avec ce qui se passe réellement,
- aboutissement du travail du CA sur notre vision de l'association

Présentation de la modification proposée

Tour de clarification pour dire ce qui a motivé cette proposition

Comme les personnes présentes font des propositions de bonification, nous décidons de prendre le temps pour aboutir à un remodelage de cet article et effectivement, deux heures plus tard, nous sommes fiers de voter sur la nouvelle mouture de cet article 2 à l'unanimité des présents.

Modification finale de l'article 2 des statuts de l'Acnv-ra : Votée à l'AGE du 22 mars 2014 à Lyon

Cette association a pour intention de contribuer à la paix et au changement social, grâce à l'utilisation du processus de la Communication NonViolente, selon Marshall B. Rosenberg.

La CNV nous permet :

- de communiquer harmonieusement en tout type de circonstance
- d'apaiser les conflits dans le respect de toutes les parties
- de faciliter l'émergence de stratégies innovantes et respectueuses des besoins de chacun.
- de développer une attention et une présence aux événements du monde qui nous entoure

Pour cela, l'ACNV-RA met en œuvre 3 axes principaux :

- Pratiquer le processus CNV entre ses membres et dans le fonctionnement associatif ;
- Soutenir les personnes formées à la Communication NonViolente pour leur permettre :
 - > d'approfondir leur pratique par la mise en place de groupes de pratique,
 - > de développer les liens entre elles dans la région Rhône-Alpes,
 - > d'accéder à des formations adaptées pour les groupes de pratique ;
 - > de contribuer à la transformation sociale à leur niveau.
- Diffuser des informations sur cette approche qui permettront de contribuer à faire connaître ce processus en région Rhône-Alpes, en lien avec les formateurs certifiés.

L'ACNV-RA fonctionne en étroite collaboration avec l'ACNV-France et les associations qui utilisent le processus CNV. Elle travaille en lien avec les organisations qui partagent son intention.

AG ordinaire

Présentation du rapport moral à l'aide du power-point fait par Florence Camaret

Adoption à l'unanimité

Présentation du rapport financier

Quitus à l'unanimité pour ce rapport

Election du CA

5 personnes sont à élire sur les 9 postes du CA , 3 personnes se représentent (Florence Camaret, Manibhadri, Claudine Patin), 1 personne ne se représente pas (Françoise Arcadio qui est chaleureusement remerciée pour tout le travail fourni et pour sa présence).

Deux personnes se proposent : Guillemette Hevin et Valérie Dussauze

Ces 5 personnes sont élues à l'unanimité..

Le nouveau CA est constitué de

Florence, Manibhadri, Claudine, Guillemette, Valérie, Geneviève, Frédéric, François, Hervé.

Election du nouveau bureau

Proposition de reporter l'élection de bureau à la première réunion de CA prévue le 3 mai 2014.

⇒ adopté à l'unanimité

Clôture à 17h30